

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 09 Juin 2023

OBJET : 17/2023**SIVAC – CONVENTION – Sécurisation de l’allée de Dangosse**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L’AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE NEUF JUIN à DIX HEURES
		Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s’est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	25	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	1	Mme Nathalie BRICARD
Pouvoir (s)	3	Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; M. Philippe ASIN à M. Laurent MAILLARD ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Hélène LE GUIRRIEC
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d’envoi de la convocation :		03 Juin 2023

Expose

Monsieur le Maire expose au Conseil la volonté de sécuriser la traversée de Dangosse par des travaux de sécurisation de la traversée de la RD 813 en Agglomération entre deux arrêts de bus desservant la ligne 6 des transports urbains de l’Agglomération agenaise prioritairement utilisés par des collégiens et des lycéens.

L’opération s’élèverait au stade de l’avant-projet détaillé à 15 920 €. Cette somme est répartie équitablement entre la Commune de Foulayronnes et la Commune de Colayrac.

L'objectif recherché est de :

- Renforcer la sécurité des piétons.

L'emprise domaniale de la RD 813 au niveau du lieu-dit « Dangosse » étant pour 50 % sur la Commune de Colayrac-Saint-Cirq et pour 50 % sur la Commune de Foulayronnes en Centre Bourg, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée tripartite est signée avec les deux collectivités.

Cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée est établie entre les Communes de Colayrac Saint-Cirq, de Foulayronnes et le Syndicat Intercommunal de Voiries Agen-Centre pour les travaux découlant d'une convention de superposition conclue entre la Commune de Colayrac-Saint-Cirq maître d'ouvrage et le Département de Lot-et-Garonne.

Dans un souci de cohérence du projet dans sa conception et d'efficience, afin d'assurer l'exécution et faciliter la coordination de cette opération, la commune de Colayrac-Saint-Cirq et la Commune de Foulayronnes ont décidé de désigner le Syndicat Intercommunal de Voiries Agen Centre comme maître d'ouvrage unique pour porter les travaux d'aménagement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Assure** la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ces travaux sur le domaine public départemental et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent
- **Sollicite** le Syndicat Intercommunal de Voiries Agen Centre pour l'aménagement d'un équipement de sécurité sur la RD 813 (construction de trois îlots au centre avec passage piéton au niveau de l'arrêt de bus) du PR 18+360 au PR 18+420, qui exerce pour leurs comptes la compétence voirie
- **Autorise** Monsieur le Maire de signer la convention jointe en annexe

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,

Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT

Bruno DUBOS.

